

# UN PLAN ÉNERGIE-CLIMAT EN ÎLE-DE-FRANCE

RELOCALISER LA PRODUCTION D'ÉNERGIE  
ET METTRE AU CENTRE DES ENJEUX LES FRANCILIEN-NES

---

CONTRIBUTION DU  
**GROUPE ALTERNATIVE ÉCOLOGISTE ET SOCIALE**

---

AVRIL 2018

Dans le cadre du débat sur le plan Énergie-Climat du Conseil régional d'Île-de-France, le Groupe Alternative Écologiste et Sociale propose une contribution. Celle-ci trace des lignes directrices pour une politique ambitieuse de lutte contre le dérèglement climatique et pour une production d'énergie (principalement électrique) plus respectueuse de l'environnement, de la santé et des conditions de vie des citoyen-nes.

Elle n'a pas vocation à décrire l'intégralité des politiques publiques nécessaires à un plan Climat-Air-Énergie et doit s'entendre comme un complément de réflexion à ce qui existe déjà, notamment dans le SRCAE approuvé à l'unanimité par le conseil régional le 23 novembre 2012.

Ainsi, chaque volet de cette contribution comporte quelques pistes pour améliorer les politiques publiques sur ce sujet, sans prétendre à l'exhaustivité.

---

<b>L'état de la consommation d'énergie en Île-de-France</b>	<b>3</b>
<b>Mener la lutte contre le dérèglement climatique avec les citoyen-nes et la coopération internationale</b>	<b>4</b>
<b>L'énergie qui pollue le moins est celle que l'on n'a pas à produire</b>	<b>6</b>
<b>L'aménagement du territoire et la mobilité, des leviers de lutte pour le climat</b>	<b>8</b>
<b>Préservation et reconquête des espaces verts</b>	<b>11</b>
<b>Assurer la transition écologique de l'économie</b>	<b>14</b>
<b>Relocaliser la production d'électricité</b>	<b>16</b>
<b>L'impasse du nucléaire</b>	<b>18</b>

---

Les modèles de développement économique occidentaux - qui se sont généralisés sur l'ensemble de la planète - sont dépendants et reposent essentiellement sur une forte consommation des énergies, notamment fossiles (pétrole, gaz, charbon). Les grandes révolutions industrielles et technologiques qui sont à l'origine de tous les progrès humains des 150 dernières années ont contribué à l'amélioration des conditions de vie humaine et, dans le même temps, à la dégradation de nos écosystèmes et de nos organisations sociales toujours plus individualistes.

Le mensonge de l'énergie peu chère qui prévalait jusqu'au siècle dernier a laissé la place à l'émergence d'une prise de conscience globale sur les conséquences d'un modèle de développement qui repose sur une consommation intensive et toujours plus demandeuse d'énergie.

Contribution massive aux dérèglements climatiques<sup>1</sup>, tensions géopolitiques, exploitations des populations dans les pays détenteurs des stocks d'énergies fossiles et minérales, pollutions durables, multiples et problèmes de santé publiques sont autant d'effets délétères que l'humanité devra résoudre pour sa survie.

**L'Île-de-France, première région économique d'Europe, est aussi la plus dépendante énergétiquement parce qu'elle importe massivement son énergie.**

**Une politique énergétique efficace passe nécessairement par une approche transversale dans tous les champs d'intervention.**

---

<sup>1</sup> Le système consumériste consomme 81% de l'énergie mondiale et contribue à 60% des émissions de gaz à effet de serre

---

# L'état de la consommation d'énergie en Île-de-France

UN SOLDE TRÈS DÉFICITAIRE ENTRE IMPORTATION ET PRODUCTION

RAPPORT DE L'ARENE MIS À JOUR EN MAI 2016

FACTURE ÉNERGÉTIQUE EN ÎLE DE FRANCE PAR COMBUSTIBLE

---

## CONSOMMATION ÉNERGÉTIQUE PAR SECTEUR ET PAR TYPE D'ÉNERGIE

---

Les trois principales composantes de la facture énergétique régionale sont les produits pétroliers (36 %), l'électricité (37 %) et le gaz naturel (19 %).

Notre région doit impérativement dégager des pistes d'amélioration pour relocaliser sa production d'énergie (notamment d'électricité) et saisir les opportunités de la *transition énergétique* pour créer des richesses et de l'emploi non délocalisable tout en luttant efficacement contre le dérèglement climatique.

# Mener la lutte contre le dérèglement climatique avec les citoyen-nes et la coopération internationale

SURVEILLER, INFORMER ET MOBILISER

La Coalition Climat 21, regroupant plus de 130 organisations non institutionnelles, rappelle l'importance de l'information et de la formation des individus. **Par l'évolution des comportements de consommation, il est possible d'agir concrètement pour limiter les émissions globales de gaz à effet de serre.**

Toutefois, les spécialistes de ces questions s'accordent à dire que si l'intégralité des ménages appliquent parfaitement tous les gestes utiles, cela ne représenterait que 20% de l'effort global qui doit être fait par l'ensemble de la communauté humaine. Les 80% restants sont dépendants des comportements des sphères économiques et politiques. Le pouvoir citoyen a donc toute son importance pour pousser les pouvoirs politiques et économiques à évoluer et à quitter un modèle de développement délétère pour l'environnement. A cette fin, **il est nécessaire que l'exécutif régional réalise que les dispositifs d'éducation à l'environnement sont primordiaux** et revienne sur sa décision d'abandonner cette politique. Aider les associations à continuer leurs actions en ce domaine est une évidence.

D'autre part, lors de la COP 21 organisée à Paris en 2015, tout le monde a constaté l'intérêt que les Francilien-nes ont pour les questions de climat. Tout le monde a constaté l'importance de la mise en synergie des scientifiques, des entreprises, des institutions, de la société civile et des citoyen-nes. Une fois l'événement passé, la région Île-de-France devrait se doter d'une instance permanente d'information, d'animation et de réflexion sur les questions climatiques sur son territoire. Les organismes régionaux ainsi que la riche communauté scientifique en Île-de-France pourraient être réunis pour travailler sur la lutte contre le dérèglement climatique.

Il convient également de rappeler le lien indéniable entre les questions climatiques et sociales, car ce sont les personnes les plus en difficulté qui souffrent le plus des immobilismes actuels en la matière.

Enfin, la lutte contre le dérèglement climatique ne peut être que globale. Aussi, il est impératif que la Région Île-de-France, dans ses relations avec les régions du monde continue à promouvoir les bonnes solutions pour le climat.

## DES PISTES POUR ACCROÎTRE L'INTERVENTION DANS LA LUTTE POUR LE CLIMAT

- Créer un GIEC régional piloté par le département Énergie et Climat de l'IAU (ex-ARENE)
- Effectuer un bilan annuel sous la forme de parlements régionaux de l'écologie, en lien avec l'ensemble des associations engagées sur le sujet et des différentes parties prenantes
- Mettre en place des actions de sensibilisation auprès de la population, réintroduire notamment l'éducation à l'environnement dans les politiques régionales
- Etablir une Charte régionale, sur le modèle de la Charte Paris Action Climat, afin de valoriser les initiatives déjà engagées par les entreprises, les organismes franciliens ainsi que l'ensemble des acteurs et actrices du territoire
- Assurer une meilleure association du CESER aux décisions de la Région
- Promouvoir un idéal mondial sur le climat l'air et l'énergie

- 
- Promouvoir dans la prochaine programmation FEDER-FSE-FEADER les dispositifs en faveur du climat, de l'air et l'énergie
  - Dans tous les accords de coopération, rappeler et promouvoir les engagements de la COP21
  - Ne conclure aucun accord avec des territoires restreignant l'accès aux réseaux énergétiques, notamment pour l'auto-consommation

# L'énergie qui pollue le moins est celle que l'on n'a pas à produire

## RÉDUIRE LA CONSOMMATION D'ÉNERGIE

S'il faut assurer la transition énergétique de la Région Île-de-France et passer d'un modèle reposant sur les énergies fossiles et fissiles à un développement important des énergies renouvelables, cette conversion ne peut suffire à remplir les objectifs globaux de réduction des émissions de polluants : en effet, **l'énergie qui pollue le moins est celle que l'on n'a pas à produire.**

Développer des politiques publiques permettant d'aller vers d'importantes économies d'énergie est un défi majeur.

Cela concerne notamment dans le secteur du bâtiment : utiliser le levier de l'isolation et de la rénovation thermique permet d'éviter la déperdition d'énergie, le gaspillage et donc la pollution inutile. A titre d'exemple, 70 % de l'énergie utilisée d'une maison sert pour le chauffage. **Il est donc essentiel d'améliorer l'efficacité énergétique des logements et de lutter contre la précarité énergétique**, à la fois pour la qualité de vie des habitant-es, la réduction des factures des ménages et contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique.

## DES PISTES POUR DES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

- Soutien financier et accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique (330 000 familles en Île-de-France) afin qu'ils engagent des travaux dans leurs logements à travers des chèques travaux rénovation pour améliorer le confort thermique (changement d'ampoules, mitigeurs, radiateurs moins consommateurs d'énergie). Ces chèques pourront être utilisés dans des entreprises franciliennes labellisées « RGE » (Reconnu garant de l'environnement)
- Lancer un Plan de rénovation de 30 000 pavillons, 80 000 logements privés dans des immeubles collectifs et 90 000 logements sociaux sur la mandature
- Développer les agences locales de l'énergie pour couvrir l'ensemble du territoire régional, dans le cadre du service public de l'efficacité énergétique prévu dans la loi de transition énergétique et selon le schéma de l'efficacité énergétique que doit élaborer la Région
- Lancer de grandes campagnes régulières de sensibilisation aux économies d'énergie et à la rénovation énergétique ; soutenir et financer les programmes de lutte contre la précarité énergétique des locaux
- Subventionner les travaux de rénovation énergétique (sous condition de ressources et/ou de performances environnementales) ; abonder les aides de l'ANAH (L'Agence nationale de l'habitat) pour réduire le reste à charge des ménages
- Instaurer une prime à la casse sur les équipements électriques énergivores
- Développer l'activité de rénovation des bâtiments publics, tertiaires et industriels par la SAERP (Société d'aménagement et d'équipement de région parisienne)
- Poursuivre/renforcer un programme pluriannuel de rénovation BBC des lycées et autres équipements régionaux
- Renouveler régulièrement des appels à projet sur l'efficacité énergétique

- Prendre en compte l'énergie grise (quantité d'énergie nécessaire au cycle de vie d'un matériau ou d'un produit depuis sa production – matériaux compris –, jusqu'à son recyclage) dans l'évaluation des performances énergétiques des rénovations, et lancer des démarches favorisant l'usage des éco-matériaux
- Valoriser la filière bois et la filière recyclage afin de construire rapidement et à des coûts modérés des logements modulaires et écologiques
- Élaborer et diffuser un guide des bonnes pratiques d'éco-conception, conditionner les aides à la construction à l'utilisation d'éco-matériaux, lancer un plan de formation à l'éco-construction à destination des professionnels du bâtiment
- Lancer des appels à projets pour valoriser les projets de construction innovants (développement des énergies renouvelables, jardins partagés, végétalisation, composts et espaces de tri, locaux à vélos...)
- Poursuivre le travail engagé avec le secteur du BTP afin de développer les circuits de récupération et de recyclage des matériaux, notamment en aidant les PME à obtenir des labels type RGE, faciliter les relations entre offres et demandes de travaux de rénovation
- Favoriser la consommation, l'autoconsommation et la production d'énergies renouvelables (hydraulique, éolien, biomasse, agrocarburants 3ème et 4ème à faible ILUC<sup>2</sup>,...)
- Développer un réseau intelligent électrique qui permette la régulation de la consommation tout en protégeant les données des consommateurs/trices
- Mettre en place du tiers financement avec les acteurs de l'énergie et la SEM Energies POSIT'IF

---

<sup>2</sup> ILUC : Indirect Land Use Change - une faible ILUC signifie une faible conversion des terres agricoles dévolues à l'alimentation pour les biocarburants.

# L'aménagement du territoire et la mobilité, des leviers de lutte pour le climat

## L'ORGANISATION DU TERRITOIRE POUR RÉDUIRE LES POLLUTIONS

Le territoire francilien comporte des déséquilibres chroniques entre zones d'habitation et d'emploi. Il est impératif que toutes les instances se saisissent des outils d'urbanisme pour rééquilibrer le ratio habitation/emploi dans les bassins de vie afin de limiter les déplacements pendulaires.

**La Région doit revoir l'organisation de son territoire sous le prisme de l'urgence climatique** et penser différemment ses politiques publiques d'urbanisme, de transports, de logement et de développement économique.

Le secteur des transports constitue à la fois une part importante du budget et des politiques de la Région et une source importante d'émission de polluants.

Les particules fines (PM), liées notamment au Diesel, constituent l'un des risques sanitaires les plus graves. L'impact des pics de pollution sur la santé des personnes fragiles est attesté, notamment par la fréquentation des urgences. Or, trois millions de Francilien-nes habitent dans des zones où la valeur limite de quantité de particules

fixée par l'Europe (50 mg/m<sup>3</sup> plus de 35 jours par an, valeur moins stricte que celle de l'OMS) est largement dépassée (de l'ordre de 200 jours par an).

**Il convient dès lors de tout mettre en œuvre pour sortir du Diesel, en accompagnant les Francilien-nes pour changer de véhicule et en assurant la conversion du parc des bus régionaux.**

La Région a la responsabilité, pour améliorer la qualité de l'air et protéger la santé de ses habitant-es, de développer les modes de circulation douce et les nouvelles mobilités durables. Elle doit cesser de donner la priorité à la route et favoriser toutes les alternatives : **développement de l'utilisation du vélo et des voies dédiées, report modal du routier vers le fer et le fluvial dans le transport de marchandises (la part de marché du routier est aujourd'hui écrasante : près de 90 % en Île-de-France), auto-partage et covoiturage.**

Les solutions existent et les politiques publiques doivent se tourner vers les mobilités de demain.

## DES PISTES POUR REPENSER L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET LES TRANSPORTS

### Des tarifs plus justes dans les transports et au service de la lutte pour le climat

- Étendre dans les transports en commun les réductions tarifaires et la gratuité des transports à de nouvelles catégories d'usager-es et régionaliser davantage les aides aux transports, pour qu'aucun-e Francilien-ne n'ait à payer plus cher son titre de transport selon son lieu de résidence
- Proposer la gratuité des transports en commun et du co-voiturage durant les pics de pollution, dès le premier jour du seuil d'information
- Offrir 1 an d'abonnement Navigo aux Francilien-nes qui abandonneront leurs véhicules polluants

### Un aménagement porteur d'équilibres durables pour l'Île-de-France

- Intensifier la révision des plans d'urbanisme pour rééquilibrer le ratio emploi/habitation dans les territoires et favoriser le rapprochement entre lieux de vie



et lieux de travail en travaillant sur la mobilité résidentielle et en assurant l'accessibilité du logement à toutes et tous.

- Travailler avec l'Etat et la SNCF au développement de gares grandes lignes en petite et grande couronne pour dessaturer les gares parisiennes et rapprocher les grands axes de transports des lieux de vie des Francilien-nes
- Prioriser les investissements sur les mobilités du quotidien, l'amélioration et l'extension du réseau de transport existant plutôt que sur les grands projets inutiles, pour certains sans cesse reportés et toujours plus coûteux (Charles De Gaulle Express, Grand Paris Express sur le Plateau de Saclay)

### **Des routes moins congestionnées et moins polluantes**

- Instaurer une taxe poids lourds en Ile-de-France dont les recettes serviront intégralement à financer l'amélioration et le fonctionnement des transports collectifs.. Interdire progressivement l'accès à l'Île-de-France pour les camions les plus polluants.
- Instaurer progressivement des zones restrictives de circulation en fonction des performances émissions sur l'intégralité du territoire francilien
- Supprimer tout financement de nouvelles routes ou d'élargissements de routes et apaiser les circulations (financement d'aménagement spécifique pour les modes actifs : continuités piétonnes, aménagements cyclables, etc.)
- Intensifier le transport à la demande (TAD) et le service régulier local (SRL)
- Accroître le soutien aux initiatives locales d'auto-partage, en facilitant leur mise en réseau par des délégations de service publique du STIF pour permettre la création d'un *Service public d'auto-partage en grande couronne*, dont l'objectif serait la constitution d'une flotte de 10 000 véhicules propres. L'abonnement à ce système économique et écologique sera intégré au Pass Mobilités Régional
- Développer l'intermodalité des transports de marchandises (fer, eau, route) ; encourager le développement du tram-fret (utilisation des tramways de la RATP pour le transport de marchandises la nuit) et l'utilisation du fret fluvial dans l'ensemble de la région, des véhicules électriques assurant la logistique « du dernier kilomètre » ; promouvoir le fret ferroviaire ; mettre en service l'itinéraire fret dédié Le Havre Montéroliers Gisors pour le fret du port du Havre ; organiser un congrès mondial de la logistique interconnectée durable

### **Une région débarrassée des véhicules les plus polluants**

- Accélérer le développement des transports en commun propres, achever la conversion de l'intégralité de la flotte de bus à horizon 2025 pour toute l'Île-de-France
- Soutenir la diffusion des véhicules à très faibles consommations et émissions et alimentés à partir d'énergies renouvelables alternatives pour les flottes d'entreprises et de services publics. Aider 300 000 ménages modestes à changer de véhicule pour rouler « plus propre » et 150 000 artisans, TPE et PME à investir dans des véhicules utilitaires plus propres : biogaz, gaz naturel (GNV), électrique, hybride, pile à hydrogène, (biogaz, électriques, hybrides...).
- Promouvoir les carburants « propres » - en refusant les agrocarburants comme l'huile de palme qui contribuent à la déforestation et mettent en péril la biodiversité - ;

---

installer 40 000 bornes GNV et électriques avant 2020, apporter une aide financière pour créer ou transformer les stations-service multi-énergies

### **Une nouvelle priorité pour le vélo en Île-de-France**

- Créer une aide régionale à l'achat de vélos à assistance électrique
- Associer la Région au développement des services de vélo en libre service
- Soutenir la mise en place d'un réseau d'ateliers vélos associatifs
- Développer le réseau régional de pistes cyclables rapides et protégées et d'espaces de stationnement sécurisés sur l'ensemble des grands axes de déplacements d'Île-de-France
- Promouvoir l'usage du vélo dans les entreprises et les services publics grâce à des campagnes d'incitation à marcher, à faire du vélo ; indemnités kilométriques Vélo pour l'ensemble des salarié-es

---

## Préservation et reconquête des espaces verts

TRANSFORMER LES PRATIQUES AGRICOLES ET ASSURER LA PROTECTION DES TERRES AGRICOLES

En raison de la superficie, de la forte population et du dynamisme de la région Île-de-France, la question de l'alimentation et de la préservation des espaces naturels et agricoles franciliens constitue un véritable enjeu à la fois économique, environnemental et sanitaire.

L'agriculture est un secteur essentiel en Île-de-France, créateur de richesses et facteur de souveraineté alimentaire. Beaucoup reste à faire néanmoins pour assurer la transition des filières et aller vers un modèle plus respectueux de l'environnement.

### **L'agriculture intensive est l'une des principales sources de pollution aux particules fines en Île-de-France.**

Comme l'explique Carole Bedos<sup>3</sup>, chargée de recherche à l'INRA spécialisée dans la volatilisation des pesticides, l'agriculture participe aux émissions de composés azotés, des COV (Composés Organiques Volatils), du méthane et des pesticides, ainsi que des particules primaires : « *Pour les cultures, la préparation du sol, la fertilisation, l'apport de produits phytosanitaires, les récoltes vont générer l'émission de particules primaires en fonction du type de sol et de la météo* », pour l'élevage « *les émissions de particules peuvent avoir lieu au niveau des bâtiments, du stockage des effluents, de l'épandage d'effluents et en pâturage* ».

Plus largement, de multiples études attestent des conséquences nocives de l'alimentation occidentale moderne et de certains de ses modes de production tant pour la santé de tou-tes (obésité, cancers,...)

que pour l'environnement (importantes émissions de gaz à effet de serre, déforestation accélérée par l'élevage, dépenses et pollutions de l'eau par le rejet de déchets animaux, antibiotiques, hormones ou par l'utilisation d'engrais et de pesticides).

### **La prévention des pollutions, notamment via la conversion agricole, est donc un sujet majeur.**

La Région doit soutenir davantage la diversité des productions et assurer la transition vers des pratiques de production respectueuses des écosystèmes, de la qualité de l'eau et de la santé des agriculteurs/trices et des consommateurs/trices. **Il faut aborder la question de l'alimentation de manière transversale voire circulaire** : production, transformation, distribution, consommation, valorisation des déchets tout en luttant contre le gaspillage à toutes les étapes.

Il convient également de protéger les terres arables par le refus de grands projets ayant un impact sur la ressource (exploration d'hydrocarbures, émissions polluantes, projets d'aménagement de grande ampleur menaçant des espaces naturels et agricoles).

### **L'urgence climatique nous oblige à repenser notre vision de l'aménagement du territoire et à préserver au maximum nos terres agricoles et nos espaces verts,**

qui jouent un rôle essentiel dans la régulation des températures, la captation de la pollution, l'évacuation et le filtrage naturels des eaux de pluie, et contribuent à la biodiversité de nos territoires.

---

3

<http://www.natura-sciences.com/agriculture/pollution-de-l-air-agriculture719.html>



## DES PISTES POUR ACCENTUER LA CAPTATION DE CO2 PAR LES ESPACES VERTS

- Conditionner les aides aux collectivités à la prise en compte de l'enjeu de protection des terres agricoles dans leurs documents d'urbanisme ; promouvoir cet impératif notamment dans le cadre de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Métropole du Grand Paris
- Aider à l'implantation de serres de cultures éco-conçues (apport solaire, utilisation de chaleur de récupération...)
- Faire respecter les engagements du Schéma directeur de la région Île-de-France pour la protection des terres agricoles à la fois nourricières et pièges à carbone
- Encourager la désimperméabilisation des sols là où c'est possible, notamment en créant des vergers dans les cours d'écoles des villes carencées en espaces verts
- Faire un inventaire de la qualité des sols qui permettent de raisonner non seulement en termes de surface mais de valeur agronomique. Réserver les meilleures terres à l'agriculture
- Sanctuariser les terres de première qualité menacées et empêcher l'émergence de grands projets inutiles qui impliquent une artificialisation des terres agricoles comme le projet EuropaCity sur le triangle de Gonesse, Villages Nature, Parc Napoléon à Montereau...
- Soutenir l'innovation agroalimentaire en faveur des produits les mieux adaptés aux conditions agro-climatiques franciliennes et répondre par l'offre locale aux besoins des consommateurs/trices ; multiplier les projets d'agriculture en cœur de ville (sur les toits, friches, jardins partagés...).
- Créer une université de permaculture (respect de la nature, des habitats humains et des systèmes agricoles dans le droit fil de l'écologie naturelle et de la tradition) ; faire évoluer les pratiques dans les lycées agricoles vers l'agro-écologie, l'agroforesterie et l'agriculture biologique ; développer ou créer des coopératives d'insertion pour les métiers agricoles et paysagers
- Lutter contre les projets ayant un impact sur la ressource (exploration d'hydrocarbures, carrières, émissions polluantes, notamment d'origine agricole...) ; s'opposer aux permis de forages exploratoires de gaz ou d'huile de schiste. L'un d'eux, le permis de Champfolie est situé en Seine-et-Marne.
- Protéger les captages prioritaires pour l'alimentation en eau potable par une obligation de culture biologique
- Repenser l'aménagement urbain et favoriser les modes de gestion alternatifs des eaux pluviales (par exemple, les systèmes de récupération des eaux polluées par les huiles de moteur ou les carburants pour un traitement séparé et de stockage et la filtration naturelles : fossés, noues, etc...), privilégier les surfaces végétalisées en réduisant les zones inutilement imperméables en développant et en préservant les zones d'expansion des crues
- Introduire une éco-conditionnalité des aides (toutes les aides) apportées par la Région aux projets d'aménagement des collectivités avec mise en place d'un plan de réduction de l'usage des produits phytosanitaires pour aller vers le «zéro phyto» (pour les collectivités)

- Anticiper, accompagner, aller encore plus loin que la loi portée par les écologistes qui interdira à partir de 2020 l'épandage de phytosanitaires sur les espaces verts, forêts et promenades et à partir de 2022 la vente des produits phytosanitaires pour les espaces verts privés
- Susciter le développement d'ateliers de formation et de « Journées du jardinage éco-responsable » (subventions de manifestations, formation de conseillers)
- Développer l'information et la sensibilisation des Francilien-nes à la richesse de leur patrimoine naturel, et développer leur accueil dans les réserves naturelles régionales (RNR), en particulier avec l'agence régionale de protection de la nature et de la biodiversité Natureparif et les associations naturalistes ; organiser une conférence de la biodiversité avec les différents acteurs franciliens
- Lancer des appels à projets pour soutenir des programmes intégrés permettant la restauration d'habitats et le retour d'espèces
- Développer la trame verte et bleue qui assure une continuité écologique entre les espaces urbanisés, naturels et agricoles et favorise la biodiversité
- Favoriser la création d'espaces verts dans les zones carencées ; conditionner les aides aux infrastructures à une analyse complète et satisfaisante au vu des enjeux de la trame verte et bleue, avec l'intégration d'études d'opportunités de restauration des continuités le cas échéant, et favoriser l'évitement par rapport à la compensation ; créer des zones humides ; multiplier les dispositifs d'économie d'eau (installation de récupérateurs d'eau de pluie)
- Reconquérir le fleuve et ses affluents en vue d'atténuer les effets du changement climatique
- Lutter contre les îlots de chaleur

# Assurer la transition écologique de l'économie

POUR UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE PLUS RESPECTUEUX DE L'ENVIRONNEMENT ET DE LA SANTÉ DES CITOYEN-NES

A l'heure où les ressources naturelles s'amenuisent et où les graves conséquences du changement climatique croissent chaque jour, il est essentiel d'engager la Région dans la troisième révolution industrielle et la transition écologique afin de passer à **une économie verte, résiliente, plus sobre en ressources et plus intense en emplois**. Pour cela, il convient d'investir massivement dans des secteurs stratégiques comme la production d'énergie (relocalisation de centrales de productions renouvelables), l'adaptation à la raréfaction des ressources (BTP, économie circulaire, etc.) et l'agro-alimentaire de proximité, respectueuse de la santé et des ressources (sols et eau).

Le modèle économique de la Région ne peut pas faire l'impasse sur l'urgence climatique, qui doit être intégrée à l'ensemble des politiques publiques de notre collectivité de manière transversale. **La transition énergétique doit donc être un axe majeur de l'activité économique francilienne**, afin de rendre celle-ci à la fois moins polluante et plus dynamique en créant des dizaines de

milliers d'emplois dans des filières aujourd'hui pas assez soutenues.

Pour réduire les émissions de polluants, il faut aller vers une **Île-de-France « zéro déchet » d'ici 2025** : pour la santé, l'environnement et l'emploi.

À l'heure actuelle, avec 60 % de déchets brûlés, l'Île-de-France est « championne d'Europe de l'incinération » ! De plus, le Grand Paris exporte près de 3 millions de tonnes de déchets vers les décharges et incinérateurs de la grande couronne. Des quantités importantes de déchets de chantiers sont rejetés, notamment en Seine-et-Marne, au lieu d'être recyclés au sein de l'agglomération.

L'économie innovante de demain aura pour préalable la logique « zéro déchet » et la conversion vers **un modèle circulaire où l'enfouissement et l'incinération des déchets sont remplacés par une réduction des déchets à la source et le recyclage systématisé**, notamment par le développement de filières innovantes et la généralisation de pratiques vertueuses d'ores et déjà promues par des associations et des collectifs citoyens.

## DES PISTES POUR QUE LA TRANSITION SOIT SOURCE DE DÉVELOPPEMENT VERTUEUX

- Soutenir les artisans pour la réduction de leur empreinte écologique : accompagner les entreprises dans leur démarche de transition écologique, favoriser les filières innovantes et de conversion écologique de l'économie, accompagnement à la reconversion des secteurs économiques en crise
- Soutenir les énergies renouvelables par l'aide aux entreprises, établir des contrats pour fournir en énergie 100% renouvelable les bâtiments et équipements régionaux, soutenir le développement des solutions EnR à échelles locales sur l'ensemble du territoire
- Exiger des partenaires financiers de la Région, dont les banques, qu'ils s'engagent à désinvestir des énergies fossiles et les inciter à investir prioritairement sur les filières EnR

- Désengager la Région des investissements en faveur d'entreprises dont l'activité contribue au dérèglement climatique
- Subventionner les projets d'énergie renouvelable en en doublant les aides du fonds chaleur de l'ADEME
- Accélérer l'étiquetage environnemental des produits, notamment leur empreinte carbone
- Proposer des pactes Emplois Énergie Positive avec les différents secteurs économiques : industrie, bâtiment, commerce, PME, forêt-bois, énergie, agriculture...
- Orienter les dispositifs de soutien aux entreprises de la gamme "UP" prioritairement vers l'investissement dans la transition écologique de l'économie
- Créer des bons pour audit énergie-matière à destination de l'ensemble des PME/PMI afin de les inciter à réaliser des audits énergétiques de leurs bâtiments et activité.
- Investir pour structurer la filière du tri, du compostage, du réemploi et du recyclage afin de créer de nombreux emplois dédiés
- Refuser toute nouvelle installation d'incinération ou d'enfouissement et innover dans le captage des déchets pour les réintroduire dans l'économie circulaire, réactivation de la consigne, créer un maillage de collecteries de proximité pour capter tous les déchets réutilisables, recyclables et compostables
- Lutter résolument contre l'obsolescence programmée et soutenir les organismes travaillant sur cette question
- Développer une filière BTP de la déconstruction et un maillage de plateformes de réemploi et recyclage des déchets de chantier, notamment en vue des travaux du Grand Paris Express et des opérations de renouvellement urbain
- Inciter les entreprises et commerces présents en Île-de-France à utiliser les filières locales pour la réparation et le recyclage des produits
- Création d'une aide spécifique CIRCUL'UP, afin de favoriser les procédés de l'économie circulaire sur le terrain pour les acteurs dans leur diversité (secteur marchand, non-marchand, ESS, manufacturier ou services)
- Orienter les futures offres et influencer les stratégies industrielles concernant la mobilité autonome en proposant un scénario public du développement de l'offre
- Préparer la région et effectuer les adaptations nécessaires pour faire face aux futures canicules

## Relocaliser la production d'électricité

SORTIR DU MODÈLE CENTRALISÉ POUR PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DU RENOUVELABLE

La région Île-de-France n'ayant pas de ressources en pétrole et en gaz naturel, le seul levier pour une relocalisation significative de la production d'énergie réside dans la production électrique (37% de la consommation énergétique francilienne).

Notre région est très (trop?) dépendante avec un solde importateur de 65,3 TWh en 2016<sup>4</sup>. Les perspectives 2030 estimées par RTE sont à l'amplification de ce phénomène du fait, principalement, du développement de l'offre de transport à travers le projet du Grand Paris Express.

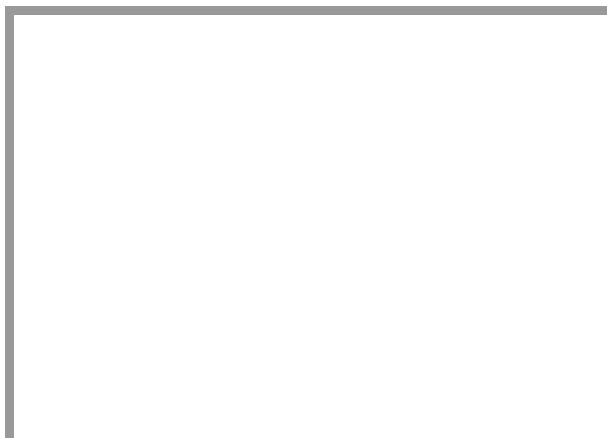
Compte tenu de l'augmentation rapide des coûts de production d'électricité à partir des énergies fossiles (pétrole, charbon) ou minérales (uranium), du fait des difficultés croissantes des extractions et d'un stock fini sur la planète, il est impératif de maîtriser la consommation d'énergie et de trouver d'autres modes de production.

Ces contraintes sont aussi **des opportunités** pour peu que la sphère politico-économique s'en saisisse afin de dynamiser les économies locales **pour une décentralisation massive de la production.**

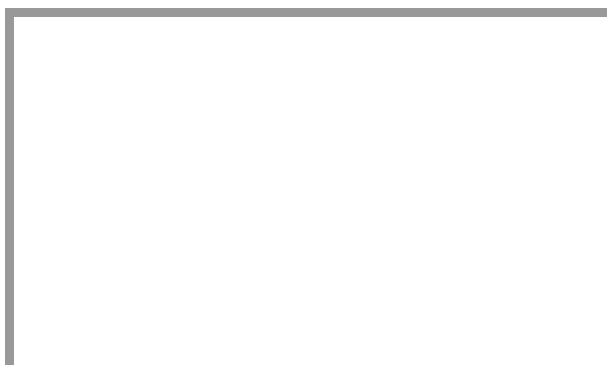
Dès lors que l'on s'oriente vers cette relocalisation, chaque territoire devient un gisement d'énergie renouvelable qui lui est propre compte tenu de ses capacités (éolien, hydraulique, solaire, biomasse, etc.) et une source de création de valeur (emplois, revenus, fiscalité, etc.). En effet, une fois les coûts d'investissements amortis, le coût de fonctionnement assez faible **dégagera des bénéfices qu'il sera possible d'injecter dans l'économie locale.**

Il est donc primordial que, dans toutes les politiques de relocalisation de la production d'énergie, les pouvoirs publics locaux mais aussi les autres acteurs économiques soient parties prenantes sur leur territoire.

### ÉVOLUTION DE LA CONSOMMATION D'ÉLECTRICITÉ À HORIZON 2030



### ESTIMATION DE LA PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ EN 2030



<sup>4</sup> Source RTE 2016 - Bilan et perspectives 2016 - Île-de-France



## DES PISTES POUR RELOCALISER LA PRODUCTION ET ENCOURAGER LE RENOUVELABLE

- Etablir le Plan Régional de la Production d'Énergie Locale (PRPEL) en prenant en compte les spécificités de chaque territoire francilien (potentiels hydrauliques, éoliens, solaires, biomasse, etc.)
- Décliner le PRPEL en appels à projets dédiés :
  - Soutenir les énergies renouvelables et leurs filières pourvoyeuses d'emplois (photovoltaïque, éolien et méthanisation) : aide aux entreprises, contrats pour fournir en énergie 100 % renouvelable les bâtiments et équipements régionaux.
  - Développer les solutions EnR (énergies renouvelables) standardisées à dimensions et échelles locales : récupération directe de chaleur sur eaux grises, panneaux solaires pour façade et toiture, micro et mini méthanisation et production de biométhane, micro-cogénération
  - Subventionner les projets d'énergie renouvelable en doublant les aides du Fonds chaleur de l'ADEME (agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie)
  - Rendre disponibles les surfaces de toitures des propriétés régionales (lycées, etc.) pour la production d'énergie (solaire ou éolienne)
- Travailler avec les opérateurs, notamment RTE, afin d'adapter les réseaux de distribution à une production locale
- Soutenir les projets d'ENR impulsés par les citoyen-nes et les collectivités ; mettre en place des appels à projets pour la création de coopératives de production locale
- Mettre en réseau toutes les structures privées et publiques qui peuvent intervenir sur la production d'énergie (collectivités, coopératives citoyennes, aménageurs, artisans, etc.) :
  - Coordonner le développement des réseaux de chaleur en Île-de-France (sur la base des schémas directeurs élaborés par les collectivités compétentes), de la géothermie, de la biomasse et du biogaz
  - Aider les communes et les territoires à intégrer la transition énergétique dans leurs documents d'urbanisme et projets d'aménagement
  - Proposer la création d'un tarif social de la chaleur
  - Établir des pactes de développement des énergies renouvelables avec les autres régions, reposant sur l'engagement de la Région et des Francilien-nes volontaires à participer au financement de projets EnR dans d'autres régions dont l'Île-de-France pourrait être consommatrice
- Assurer une politique de formation qui met l'accent sur la mutation des métiers vers la production d'énergie renouvelable
- Exiger des partenaires financiers de la Région, dont les banques, qu'ils s'engagent à désinvestir des énergies fossiles et les inciter à investir sur les filières EnR

# L'impasse du nucléaire

DANS LA LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE

Une centrale nucléaire n'émet que peu de CO<sub>2</sub> pendant son exploitation. Les études indépendantes<sup>5</sup> menées à ce jour montrent qu'en moyenne, une centrale nucléaire émet 66g de CO<sub>2</sub>/kwh ce qui est bien inférieur aux émissions des centrales à gaz ou à charbon mais très supérieur aux énergies renouvelables<sup>6</sup>.

Ces chiffres pour le nucléaire sont à relativiser puisque les calculs ne tiennent pas compte des émissions lors de l'extraction et de l'élaboration de l'uranium, ni même de celles de la construction des réacteurs et encore moins celles induites par l'enfouissement des déchets et le démantèlement des réacteurs en fin de vie<sup>7</sup>.

Lors de la COP21, le scénario de remplacement de toutes les centrales mondiales qui produisent de l'électricité à partir du pétrole, du charbon ou du gaz a été évalué. **Il faudrait en moins de 10 années construire sur la planète environ 1025 réacteurs nucléaires de 1 000 MégaWatt.** Ce qui impliquerait, selon AIEA<sup>8</sup>, **un épuisement des réserves d'uranium en 3 ans.**

A cela s'ajoute le coût exorbitant - pour les contribuables - nécessaire au maintien de ce type de production d'énergie. **Ce qui n'est pas sur la facture du consommateur final se retrouve dans ses impôts.** Ces coûts

cachés sont les assurances en responsabilité civile en cas d'accident, le coût du démantèlement qui n'est pas suffisamment provisionné, les coûts de la recherche publique (notamment pour trouver des solutions pour le démantèlement), les coûts du recyclage des déchets (impossible à évaluer précisément puisque, en l'état actuel des connaissances, leur stockage sera de plusieurs milliers d'années) et enfin les coûts liés aux rejets radioactifs autorisés et/ou légaux qui ne sont absolument pas évalués en termes de santé publique.

Toute cette mobilisation financière paralyse des ressources qu'il faudrait rendre disponibles pour l'investissement et le développement des énergies alternatives et propres. **Il est donc impératif que la puissance publique réinvestisse dans la recherche et le développement des économies d'énergie, de décentralisation de production d'énergie par le renouvelable et abandonne progressivement le mode de production centralisé du nucléaire.**

<sup>5</sup> Études régulièrement publiées dans la revue "Energy Policy"

<sup>6</sup> Eolien : 20g CO<sub>2</sub>/Kwh - Hydraulique : 33g CO<sub>2</sub>/Kwh - Solaire entre 31 et 33g CO<sub>2</sub>/Kwh

<sup>7</sup> La durée de vie moyenne d'une centrale nucléaire est d'environ 40 ans. Le prolongement de leur exploitation nécessite des investissements massifs (55 milliards d'Euro selon EDF pour la période 2014-2025) qui ne sont pas évalués à ce jour en terme d'émission de CO<sub>2</sub>.

<sup>8</sup> Agence Internationale de l'Énergie Atomique

---

## DES PISTES POUR ACCOMPAGNER LA SORTIE DU NUCLÉAIRE

---

- Bâtir un partenariat privilégié avec l'association Négawatt<sup>9</sup> qui réunit de nombreux expert-es et scientifiques pour limiter les consommations d'énergie et basculer vers une production décarbonée sans nucléaire
- Mettre en place des bourses pour dynamiser les filières autour des solutions de démantèlement et de recherches fondamentales sur le traitement des déchets radioactifs
- S'engager à ne pas solliciter des emprunts auprès des banques qui continuent à investir dans le développement du nucléaire
- Mettre en place un bouclier de sécurité nucléaire avec la fermeture de tous les réacteurs à moins de 100km de l'Île-de-France (Dampierre-en-Burly, Saint-Laurent-des-Eaux, Nogent-Sur-Seine, Penly) le plus tôt possible avec l'arrêt des réacteurs de plus de 40 ans
- Agir sur la PPE pour qu'il n'y ait plus de construction de réacteurs à moins de 100 km de l'Île-de-France et sur les secteurs qui pourraient avoir un impact sur ses ressources en eau

---

<sup>9</sup> <https://negawatt.org/>